

**De:** Karine Dauphin - COPERNIC [copernic@copernicinfo.qc.ca]

**Envoyé:** 28 mai 2009 15:34

**À:** Boutin, Anne-Lyne (BAPE)

**Objet:** RE: BAPE-Dépôt de documents

Bonjour Mme Boutin,  
Ci-joint le document complété avec mes commentaires. J'espère le tout à votre convenance.  
Au plaisir,  
Karine DAUPHIN

**Karine DAUPHIN, M.Sc.Env.**

**Directrice Générale**

1000 rang 9 Est, St-Albert (Québec) J0A 1E0

Tél. : 819 3532121 # 31, Téléc. : 819 353 2740

Courriel : copernic@copernicinfo.qc.ca, www.copernicinfo.qc.ca

---

**De :** anne-lyne.boutin@bape.gouv.qc.ca [mailto:anne-lyne.boutin@bape.gouv.qc.ca]

**Envoyé :** 14 mai 2009 12:14

**À :** copernic@copernicinfo.qc.ca

**Objet :** BAPE-Dépôt de documents

**Objet : *Projet de restauration du lac des Trois Lacs dans les MRC d'Arthabaska et des Sources***

Madame Dauphin,

À la suite de la rencontre préparatoire à l'audience publique, veuillez trouver en fichier joint le rappel des thèmes qui pourront être discutés en audience de même que des demandes d'information complémentaires.

Je vous demanderais de bien vouloir acheminer dès que possible toute documentation pertinente à ces demandes (7 copies papier) accompagné du fichier électronique pour le dépôt public.

Vous remerciant de votre collaboration, veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6  
Téléphone : (418) 643-7447, poste 420  
Sans frais: 1 800 463-4732  
Télécopieur: (418) 643-9474

[anne-lyne.boutin@bape.gouv.qc.ca](mailto:anne-lyne.boutin@bape.gouv.qc.ca)

[www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)

**Corporation pour la promotion de l'environnement  
de la rivière Nicolet (COPERNIC)**

**Thèmes indiqués dans la lettre adressée au Président demandant la désignation de personnes-ressources pour l'audience publique :**

- la gestion du bassin versant de la rivière Nicolet ;
- le plan directeur de l'eau.

**Ajouts à la rencontre préparatoire**

- Application de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* autour du lac et dans le bassin versant;

*Je pense qu'un inspecteur d'une municipalité ou une personne ressource d'une MRC serait plus à même de trouver des liens entre cette politique et le projet du Trois-Lacs. Cependant, en me référant au document de la politique, j'ai discerné deux points :*

**3. RIVES ET LITTORAL**

**3.1. Autorisation préalable des interventions sur les rives et le littoral**

*Toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux qui sont susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives, ou de porter le sol à nu, ou d'en affecter la stabilité, ou qui empiètent sur le littoral, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable. Ce contrôle préalable devrait être réalisé dans le cadre de la délivrance de permis ou d'autres formes d'autorisation, par les autorités municipales, le gouvernement, ses ministères ou organismes, selon leurs compétences respectives. Les autorisations préalables qui seront accordées par les autorités municipales et gouvernementales prendront en considération le cadre d'intervention prévu par les mesures relatives aux rives et celles relatives au littoral.*

## 6. MISE EN OEUVRE

### 6.1.

*Les constructions, ouvrages et travaux réalisés sur le littoral, et plus particulièrement dans l'habitat du poisson, doivent, lorsque la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et sa réglementation le prévoient, faire l'objet d'une autorisation du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce ministère, par ses agents de protection de la faune, a également la responsabilité de contrôler l'application de la législation fédérale sur les pêches qui assure aussi la protection de l'habitat du poisson.*

- Application de la *Politique nationale de l'eau*.

*De même, l'avis d'une personne du MDDEP serait très pertinent. J'ai cependant, par la lecture de la PNE, relevé un propos :*

***Orientation 3 - Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques : une nécessité***

***AXE 2 : Protéger les écosystèmes aquatiques***

*Les écosystèmes aquatiques et riverains ainsi que les milieux humides tels que les marais, les marécages et les tourbières sont reconnus pour leur richesse écologique, leur biodiversité ou encore pour leur fonction d'épuration. Ils font aussi l'objet de multiples formes d'exploitation économique et d'activités récréotouristiques (pêche, chasse, piégeage, aquiculture, ornithologie, activités nautiques, extraction de la tourbe). Le développement des activités humaines engendre parfois des impacts négatifs sur ces milieux. La modification du profil des cours d'eau pour améliorer le drainage agricole ou urbain, certaines activités liées aux pratiques d'aménagement en milieu forestier, à l'aménagement de structures pour protéger les rives contre l'érosion, à l'empiétement et au dragage sont des exemples d'activités qui exercent des pressions importantes sur les écosystèmes aquatiques. Les projets de prélèvement ou de dérivation d'un cours d'eau peuvent aussi causer des impacts négatifs considérables et modifier de façon importante les écosystèmes aquatiques. De tels projets peuvent également conduire à une compétition accrue entre les usagers et amplifier les conflits d'usage parmi la population.*

*Dans l'optique d'une utilisation pérenne et multiusages des cours d'eau et pour garantir le maintien d'écosystèmes aquatiques en santé, la capacité de support du milieu doit être respectée. De plus, des actions doivent être réalisées afin de mieux protéger ou de restaurer les rives et le littoral des lacs et des cours d'eau, leurs plaines inondables ainsi que les milieux humides. Le gouvernement du Québec prendra des mesures pour encadrer les modifications du débit des cours d'eau, pour mettre en place des réseaux d'aires protégées et pour protéger*

*certains joyaux du patrimoine naturel, culturel et récréatif associés aux cours d'eau du Québec.*

**Ajout de M. Yvon Deshaies (appel téléphonique à madame Karine Dauphin) :**

Actualisation des différentes utilisations du bassin versant du lac des Trois Lacs. En fait : le DBI (p. 8 et 14) mentionne qu'au début des années '70, 48% du bassin versant était boisé. Qu'en est-il maintenant? Pour avoir un portrait plus complet de l'évolution, il serait aussi fort intéressant de jumeler au TABLEAU I-3 les superficies correspondantes des modes d'utilisation actuelle du sol.

*Je n'ai malheureusement aucune donnée aussi précise du bassin versant des Trois-Lacs. Je pense que le MAPAQ Estrie est en mesure de fournir des données récentes de l'occupation des sols réalisé à partir des orthophotos de 2006.*